

MONTEVRAIN
DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE AU PROJET
DE DECLASSEMENT
DU PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE
situé le long de la rue
d'Amsterdam

Sur la parcelle cadastrée SECTION
ZA NUMERO 414 (pour partie)

ENQUETE PUBLIQUE
DU 31 MARS 2025
AU 15 AVRIL 2025

Table des matières

I.	COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE	3
II.	NOTICE EXPLICATIVE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	3
	1– Objet de l'enquête publique	3
	2 – Conséquence sur le stationnement.....	4
III.	LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.....	4
	1 – Lancement de l'enquête et information du public	4
	2 – Déroulement de l'enquête publique.....	4
	3 – Clôture de l'enquête et information du public	5
IV.	LOCALISATION DU PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE ET IDENTIFICATION DES EMPRISES CONCERNEES	6
	1 – Plan de situation	6
	2 – Identification de l'emprise concernée	9
V.	APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES	9
VI.	REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	10
	TABLE DES ANNEXES	12

I. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de l'enquête publique comprend :

- La présente notice explicative qui donne le contexte et l'objet de l'enquête et justifie l'opération,
- Un plan de situation permettant de localiser le projet,
- Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes du parking, des parcelles riveraines et des bâtiments existants,
- Une appréciation sommaire des dépenses.

II. NOTICE EXPLICATIVE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1- Objet de l'enquête publique

Le 6 décembre 2022, EpaMarne a conclu avec les sociétés AGENCY PROMOTION et OMNIUM DE CONSTRUCTIONS LOCATIONS une promesse synallagmatique de vente portant sur un terrain lui appartenant afin de réaliser :

- 11 290 m² pour la réalisation de 173 logements collectifs dont 140 en accession libre et 33 en logements sociaux ;
- 6 625 m² de bureaux ;
- 1 cellule commerciale de 150 m² ;
- Un parking silo et ;
- Un parking de 80 places.

Il est prévu qu'EpaMarne réitère son engagement et cède ce terrain par acte authentique aux sociétés AGENCY PROMOTION et OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS.

Le terrain, objet de l'enquête et devant être cédé par EpaMarne, est situé dans la zone d'aménagement concerté (ci-après « ZAC ») de Montévrain Val d'Europe et comporte un parc de stationnement provisoire.

Conformément au code de la voirie, ce parking étant public, il convient de le désaffecter et le déclasser avant sa cession et d'organiser une enquête publique de déclassement. Le parc de stationnement concerné est situé le long de la rue d'Amsterdam à Montévrain sur la parcelle cadastrée section ZA 414 pour partie.

2 – Conséquence sur le stationnement

Le déclassement du parc de stationnement, objet de la présente enquête, entraîne la suppression d'environ quarante places.

Le PLU de la commune prévoit la construction d'un certain nombre de places de stationnement pour toute construction de bâtiment à usage d'habitation ou de bureau.

L'acquéreur d'EpaMarne, sur le terrain concerné, a prévu conformément aux règles du PLU en vigueur, de créer 1 parking silo d'un peu plus de 300 places et un parking public de 80 places, toutefois ces dernières seront réservées aux seuls locataires/propriétaires/ personnels des nouvelles constructions.

Par ailleurs, il convient de préciser que la suppression de ces places de stationnements offre plus d'avantages que d'inconvénients. En effet, l'opération immobilière qui va se développer sur le lot va permettre de créer des espaces publics, des bureaux, une cellule commerciale, des logements et deux parkings afin de répondre aux besoins sur la Commune.

III.LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La procédure d'enquête se déroule de la manière suivante :

1 – Lancement de l'enquête et information du public

Par décision n° 2025 – 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée (EpaMarne) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique. Cette décision précise l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête, les heures et le lieu où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. Il désigne un commissaire enquêteur choisi sur la liste d'aptitude du département de la Seine-et-Marne. La décision ainsi qu'un avis d'enquête publique ont été affichés au siège de l'enquête en Mairie de Montévrain, ainsi qu'au siège d'EpaMarne. Un avis d'enquête publique a également été affiché sur la parcelle concernée. Cet avis a également fait l'objet d'une publication dans la rubrique « annonces légales » de deux journaux diffusés dans le département de la Seine-et-Marne.

Ces modalités ont pour objet de permettre au public d'être informé de l'enquête et des modalités de son déroulement.

2 – Déroulement de l'enquête publique

L'enquête publique aura lieu du lundi 31 mars 2025 à partir de 14h au mardi 15 avril 2025 à 17h soit seize jours consécutifs, conformément à l'article R.141-4 du Code de la voirie routière.

L'autorité responsable de la procédure est EpaMarne, représenté par son Directeur Général, Monsieur Laurent GIROMETTI.

L'avis relatif à l'enquête publique a été affiché en Mairie de Montévrain, au siège d'EpaMarne ainsi qu'au niveau du parc de stationnement et ce, depuis le 12 mars, soit plus de quinze jours au moins avant le début de cette enquête publique.

Le présent dossier a également été mis à disposition sur le site internet EpaMarne : www.epamarne-epafrance.fr.

Monsieur Alain LEGOUHY, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie annexe de Montévrain, 6 rue de Copenhague, aux dates et horaires suivants :

- lundi 31 mars de 14h à 17h
- mercredi 9 avril de 14h à 17h
- mardi 15 avril de 14h à 17h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête mis à disposition à l'accueil de la Mairie annexe de Montévrain,
- par courriels à l'adresse mail suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr.
Dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur »
- ou les adresser par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à : Mairie annexe de Montévrain - 6 Rue de Copenhague - 77144 MONTEVRAIN

3 – Clôture de l'enquête et information du public

A l'expiration de l'enquête publique, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur. Les courriers et courriels éventuellement reçus sont joints au registre.

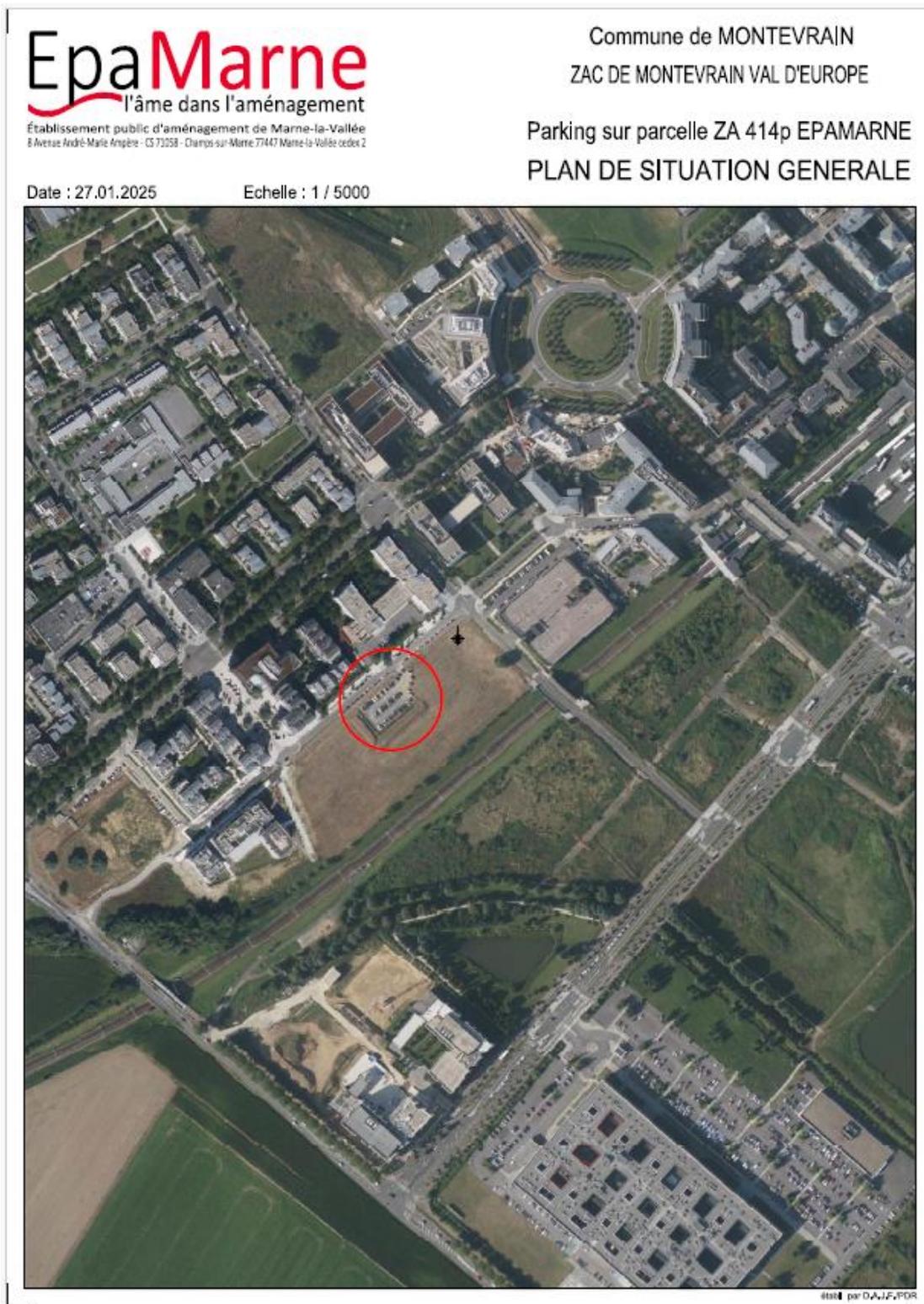
Dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Directeur Général EpaMarne son rapport, ses conclusions motivées et avis. Ce rapport est laissé à la disposition du public, en mairie annexe de Montévrain, pour une durée d'un an.

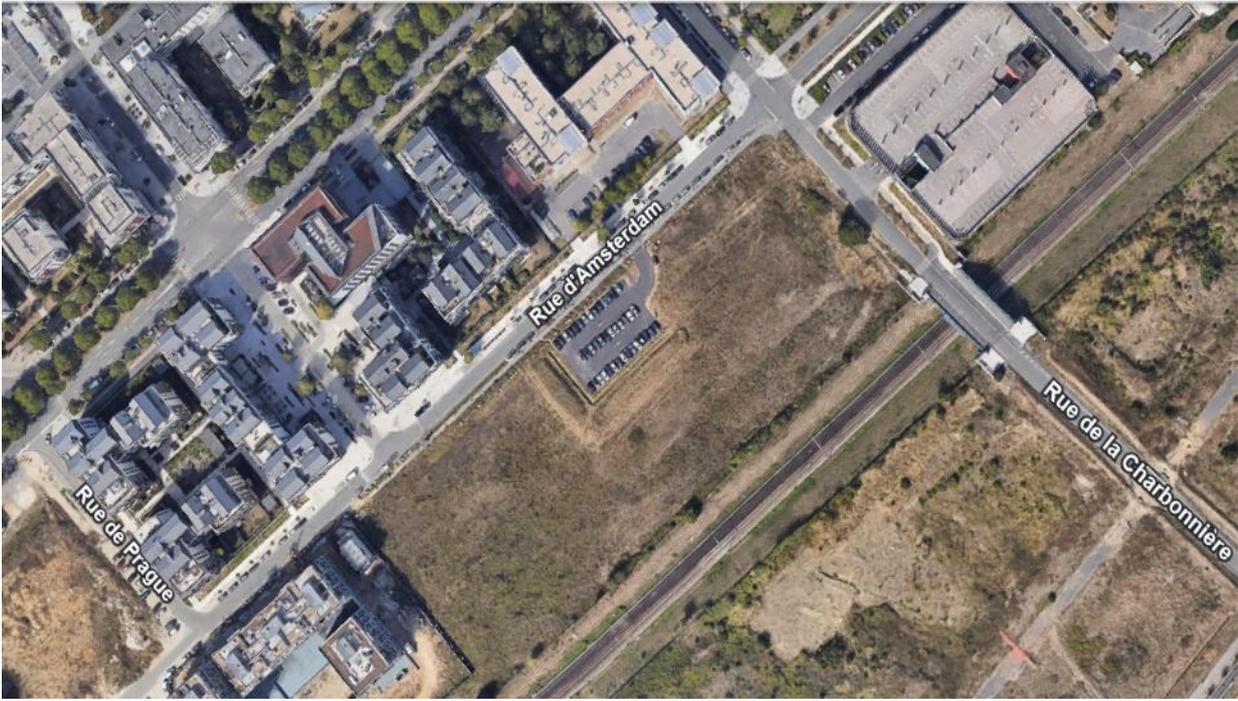
Le conseil d'administration EpaMarne pourra alors se prononcer sur le déclassement de l'emprise concernée du parc de stationnement provisoire cadastré section ZA 414p.

IV. LOCALISATION DU PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE ET IDENTIFICATION DES EMPRISES CONCERNEES

1 – Plan de situation

Le parc de stationnement provisoire visé par le projet de déclassement se situe rue d'Amsterdam.





(Capture d'écran Google Earth)

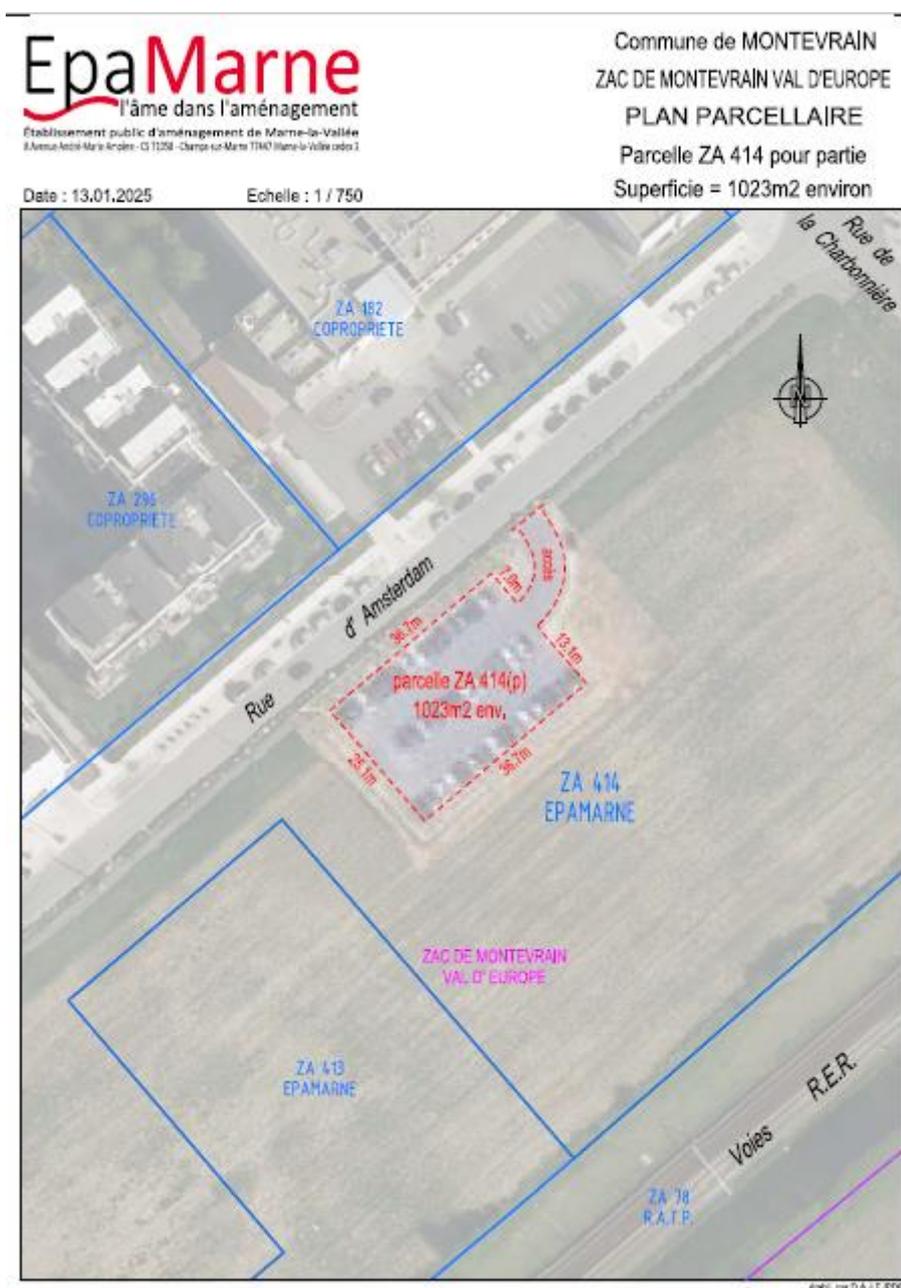


(Photographie EpaMarne)



(Photographie EpaMarne)

2 – Identification de l'emprise concernée



V. APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

Le coût total de la désaffectation et du déclassement du parc de stationnement provisoire sur la parcelle ZA 414p à Montévrain dans la ZAC de Montévrain Val d'Europe est estimé à 90 000€ HT.

Le principal poste de dépenses est le suivant :

- Travaux : 90 000 € HT
Le montant de travaux englobe le coût prévisionnel de démolition du parking.

VI. REFERENCES REGLEMENTAIRES

Les textes législatifs et réglementaires liés à la présente procédure d'enquête sont regroupés ci-après. On y retrouve les dispositions afférentes au code de la Voirie Routière.

Conformément à l'article L. 131-4 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des routes départementales relèvent du conseil départemental. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement de ces routes.

Les délibérations du conseil départemental concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Il en va de même pour les routes communales conformément à l'article L. 141- 3 dudit code, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Bien que le Code de la voirie routière ne prévoit pas de dispositions équivalentes pour les établissements publics d'aménagement, ces dispositions leur semblent tout à fait transposables. En effet, dans la mesure où ces principes s'appliquent à toutes les autres personnes publiques, il apparaît difficile d'envisager qu'une dérogation pourrait exister pour les établissements publics d'aménagement.

Les articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière détaillent avec précisions les modalités de l'enquête publique. Conformément à ces dispositions, les décisions relatives à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique ressortent de la compétence du maire pour les communes, du président des établissements publics de coopération intercommunale les concernant, et du président du conseil départemental pour cette collectivité.

En ce qui concerne les établissements publics, le Code de la voirie routière et la jurisprudence ne précisent pas plus que précédemment l'autorité compétente pour prendre de telles décisions.

Toutefois, au regard des dispositions de l'article R*321-9 du Code de l'urbanisme, c'est bien le Directeur Général de l'Etablissement qui semble être compétent pour prendre les décisions relatives à l'enquête publique.

Table des annexes

Annexe 1 : Décision du Directeur Général EpaMarne n° 2025-001 du 16 janvier 2025 prescrivant l'enquête publique de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montévrain Val d'Europe (parcelle cadastrée sise section ZA n°414p) et portant désignation du commissaire-enquêteur.

Annexe 2 : Publicité et affichage

- Avis d'enquête
- Copie des parutions dans la presse - Parution du 12/03/2025 dans le journal le Grand Parisien et dans le journal la Marne
- Photographie de la pose des panneaux d'affichage sur le site
- Constat d'huissier du 24/01/2025 constatant l'affichage de la décision au siège d'EpaMarne
- Constat d'huissier du 12/03/2025 constatant l'affichage de la décision à la Mairie de Montévrain ainsi que l'affichage de l'avis d'enquête au siège d'EpaMarne, à la Mairie de Montévrain ainsi que sur les différents panneaux d'informations de la commune de Montévrain

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1- Décision



DECISION N° 2025-001

EPAMARNE
Commune de Montévrain (Seine-et-Marne)

Prescrivant l'enquête publique de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p) et portant désignation du commissaire-enquêteur

Le DIRECTEUR GENERAL d'EPAMARNE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté de création n° 95 METT/ZAC 57 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 mai 1995 ;
Vu l'arrêté modificatif n° 2015/DDT/SUO/002 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 juillet 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°98/METL/ZAC 035 du 22 avril 1998 et modifié par arrêtés préfectoraux le 11 décembre 2000 sous le n° 2000 METL/ZAC/105, le 22 novembre 2001 sous le n° 2001/METL/ZAC/166, approuvant le plan d'aménagement de zone et le programme des équipements publics ;
Vu la promesse synallagmatique de vente signée le 6 décembre 2022 avec les sociétés AGENCY PROMOTION et OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS portant notamment sur une partie du Lot E4 sur lequel est situé le parc de stationnement objet du déclassement.

Considérant que la parcelle ZA 414p d'une superficie d'environ 1 023 m² a été acquise par EpaMarne et comporte un parc de stationnement ;
Considérant que le parc de stationnement appartient au domaine public routier EpaMarne ;
Considérant que son déclassement porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie principale ;
Considérant que pour pouvoir aliéner ledit bien, cette emprise doit être préalablement déclassée du domaine public routier ;
Considérant que ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique, car la voie est ouverte à la circulation et au stationnement public ;
Considérant qu'une enquête publique est organisée du lundi 31 mars 2025 au mardi 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs ;
Considérant que l'article R.141-4 du code de la voirie routière fixe à 15 jours la durée de l'enquête publique de déclassement d'une voirie ou d'une de ses dépendances.

DECIDE :

Article 1

Dans le cadre de la nécessité de déclasser du domaine public routier le parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p), il sera procédé à une enquête publique du 31 mars 2025 au 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs, dans les conditions prévues aux articles L.141-2 à L.141-4 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

Article 2

Monsieur Alain LEGOUHY est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Zone de paraphes Page 1 sur 3

LG

Article 3

Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie annexe, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN, siège de l'enquête publique, pendant seize jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture au public, **du 31 mars au 15 avril 2025 inclus, à savoir :**

Lundi 13:30–17:30
Mardi 09:00–12:30 / 13:30–17:30
Mercredi 09:00–12:30 / 13:30–17:30
Jeudi 09 :00-12:30 / 13:30-17:30
Vendredi 09 :00-12:30 / 13:30-17:30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier papier et consigner ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique à l'accueil de la Mairie annexe ;
- Ou les adresser par écrit à la mairie annexe de Montévrain, siège de l'enquête publique, à l'attention de Monsieur LEGOUHY, commissaire enquêteur ;
- Ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr en mettant en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ».

Le dossier sera également consultable sur le site internet EpaMarne.

Article 4

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN :

- Lundi 31 mars de 14h à 17h
- Mercredi 9 avril de 14h à 17h
- Mardi 15 avril de 14h à 17h

Article 5

La présente décision ainsi qu'un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision seront publiés par voie d'affiche en Mairie de Montévrain et mis en ligne sur le site EpaMarne en page d'accueil à l'adresse suivante : www.epamarne.epafrance.fr quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision sera publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de Seine-et-Marne. Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête publique.

Article 6

A l'expiration du délai prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour le transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Un rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de Montévrain. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.

Zone de paraphes Page 2 sur 3

LG

Article 7

Au vu du résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil d'administration d'EpaMarne statuera sur l'opportunité de la démarche engagée. En cas de conclusions défavorables, il pourra passer outre par une délibération motivée.

Article 8

Le directeur général d'EpaMarne sera chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et à Monsieur le Préfet du département de la Seine-et-Marne ainsi qu'à Monsieur le Contrôleur Général de l'Etablissement Public et à Madame l'Agent Comptable.

FAIT A CHAMPS-SUR-MARNE

Le DIRECTEUR GENERAL

Signé électroniquement par / Electronically signed by

Laurent GIROMETTI

EpaMarne-EpaFrance EpaMarne-EpaFrance

le 16/01/2025 15:54

Laurent GIROMETTI



**DECLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER A CARACTERE DE PARC DE
STATIONNEMENT PROVISoire
COMMUNE DE MONTEVRAIN**

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

Par décision n°2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général d'EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy est désigné comme commissaire-enquêteur.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00 au mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie annexe, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la Mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la Mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la Mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (*noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public - parcelle ZA 414p - pour le commissaire enquêteur »*) à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet d'EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration d'EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarne-epafrance.fr

Le Parisien est officiellement habilité par l'arrêté 2025 sur la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de l'éditeur en concertation avec les départements... (text truncated)

Avis divers

Divers société

Enquête publique

COMMUNE DU VAUDOÛÉ (77123)

PRÉSENTATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

Par arrêté municipal du 06/02/2025, les parcelles cadastrées D n° 339 et F n° 731 sont présentées vacantes et sans maître.

Dans le cas où le(s) propriétaire(s) ne se font pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité, dont la présente annonce légale, le conseil municipal pourra décider d'incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

Le Maire,
Michel CALMY

Rectificatif à l'annonce référence AI.P011579360 parue dans Le Parisien le 05/03/2025 concernant la société SCS RE-NDV, lire date de l'ASSP : 22/02/2025 en lieu et place de 01/02/2025.

TIMBI-DEV
SARL au capital de 1 €
Siège social : 47 rue de la Libération
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 882 871 486

L'assemblée générale extraordinaire du 01/02/2025 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/02/2025 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 47 rue de la Libération, 77340 PONTAULT COMBAULT.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 2 rue Gaston Monnerville, 77090 ROISSY EN BRIE

L'inscription modificative sera portée au RCS MELUN tenue par le greffe du tribunal.
Mody Vayn DIALLO

publilégal
19 rue Lagrange - 75005 PARIS
www.publilegal.fr
Tél : 01 42 96 09 43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DECLASSEMENT D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER À CARACTÈRE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE

COMMUNE DE MONTEVRAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMame a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montévrain, 6 rue de Copenhague, 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00 au mardi 15 avril 2025 à 17h** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie annexe de Montévrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le **lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00** à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le **mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00** à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le **mardi 15 avril 2025 de 14h00 à 17h00** à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enqueteepublique@epa-marnelavalles.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMame à l'adresse suivante : www.epamarnelavalles.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMame le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMame en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarnelavalles.fr

EP 25-189 / contact@publilegal.fr

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Liberté - Égalité - Fraternité

ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS D'AMÉNAGER LINKICY - TORCY / NOISIEL

Par arrêté préfectoral n° 2025-04-0036/EP-IDE du 25 janvier 2025 est prescrite pendant 33 jours consécutifs du **lundi 10 mars 2025 à 9 heures** au **Vendredi 11 avril 2025 à 17 heures**, en mairies de Torcy et Noisiel, une enquête publique unique préalable à la délivrance d'un permis d'aménager (PA n° 077 466 24 00026), déposé par la société LINKICY IDF en vue de la reconstruction d'un parking existant et la restauration du rû Mauberte, traversant le site en limite de la commune voisine de Noisiel, dans le cadre de la réhabilitation du site de la Charbonnière / ancien site de Nestlé.

Monsieur Jean-Charles BAUVE, architecte D.P.L.G. et Monsieur Christophe BAYLE, chef de projets d'urbanisme et d'aménagement, repris, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par le tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant le permis d'aménager, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Torcy (piscine de l'appel du 18 juin 1940 - 77200) aux jours et heures habituels d'ouverture au public - en version papier, en version numérique consultable à partir d'un support informatique dédié
- à la mairie de Noisiel (26 place Emile Mermer - 77180) en version papier
- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/TORCY-NOISIEL-REHABILITATION-DU-SITE-DE-LA-CHOCOLATERIE>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier, cibles et parapâtes par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies de Torcy et Noisiel, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible à la mairie de Torcy à partir d'un poste informatique dédié,
- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/TORCY-NOISIEL-REHABILITATION-DU-SITE-DE-LA-CHOCOLATERIE>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : rehabilitation-chocolaterie-noisiel-torcy@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie de Torcy).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des Intéressés :

- En mairie de Torcy, aux dates et heures suivantes :
* samedi 05 avril 2025 de 9h00 à 12h00,
- En mairie de Noisiel, aux dates et heures suivantes :
* vendredi 21 mars 2025 de 14h00 à 17h00,
* vendredi 11 avril 2025 de 14h00 à 17h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société « LINKICY IDF », site 1 avenue Eugène Freyssinet à BUNAVANTOURY 77093 St Huges PELLIUET, responsable de projets urbains - joignable par mail à l'adresse suivante : lachocolaterie@linkicy.com

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex).

Du terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande de permis d'aménager par décision du maire au nom de l'État.

Le Parisien

Publiez votre **ANNONCE LÉGALE** avec Le Parisien

- Formulaires certifiés pour une annonce conforme
- Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite
- Paiement 100% sécurisé
- Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Optimisez votre communication, publiez vos annonces d'enquête Publiques dans Le Parisien

01 87 39 82 96 legales2@Leparisien.fr

ferrari publicité

Toutes nos annonces en scannant ce QR Code

Ferrari&Cie Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés
7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50 www.ferrari.fr

Annonces judiciaires et légales

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,225 € ht le caractère

Les annonces sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concourent et sont publiées dans les journaux d'annonces légales, sont également mises en ligne dans une base de données numérique centrale www.actulegales.fr.

Autres tribunaux

7398211001 - TGM
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX
Procédures collectives
N° RG 24/04247
N° Portails DB21-10-871-CDWBH
Association TASTE ENGLISH

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Le tribunal judiciaire de Meaux par jugement du 25 février 2025 :

- Constate que l'association TASTE ENGLISH, exerçant une activité d'enseignement, sise 18, cours de l'Elbe à Senlis (77700), enregistrée à l'INSEE sous le numéro 797 862 453, est en état de cessation des paiements ;
- Prononce l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée ;
- Fixe la date de cessation des paiements au 25 août 2023 ;
- Désigne la SELAR, GARNIER-GUILLOUËT, mission menée par Me Sophie GUILLOUËT, en qualité de liquidateur judiciaire ;
- Impartit aux créanciers un délai de deux mois pour effectuer leurs déclarations de créances à compter de la publication de la présente décision au BODACC ;
- Rappelle que, s'agissant d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée, la clôture devra intervenir dans un délai de 6 mois à compter de la présente décision conformément à l'article L. 644-5 du code de commerce.

7398225001 - TGM
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS REDRESSEMENT JUDICIAIRE

7398182001 - TCM
Date du jugement du Tribunal des activités économiques de Paris : 27 février 2025. SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE MM VILLAGE, 25-27, rue des Gravilliers, 75003 Paris, RCS Paris 910 884 057. Activité : restauration de type rapide. Jugement en date du 27 février 2025 du Tribunal des activités économiques de Paris prononçant en date du 27 février 2025, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro P202500805, date de cessation des paiements le 14 février 2025, administrateur : SCP d'administrateurs judiciaires Attilbol & Rousselet et la personne de Me Joana ROUSSELET - 38, avenue Hoche, 75006 Paris avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : Selaf Asteren en la personne de Me Julia RUTH - 55, rue de Lyon, 75012 Paris, et ouvrant une période d'observation expirant le 27 août 2025. Les déclarations des créanciers sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC.

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS

Vue des sociétés

739829201 - VS



ENT. CANTILLON
Société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros
Siège social : 26, rue Derthier 95570 BOUFFEMONT 998 216 864 RCS Parisienne

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes des décisions de l'assemblée unique du 27 février 2025, il résulte que le siège social est transféré à Route de Momant, D227, 77600 Les Ecrénnes à compter du 1er mars 2025.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Parisienne sous le numéro 908 216 864 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Meaux.

Personne habilitée à engager la société : M. Frédéric CANTILLON, demeurant 26, rue Derthier, 95570 Bouffemont, nommé président en remplacement de la société SAS LECLAPLAIN FINANCES (821 634 801 RCS Parisienne), démissionnaire à l'issue des dites décisions.

Pour avis,

7398437701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 février 2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OTM MOTORS.
Objet social : achat et vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion. Location de véhicules automobiles à destination des professionnels et des particuliers. Achat et accompagnement à l'obtention ou la modification de carte grise de véhicules automobiles. Entretien et embellissement de véhicules automobiles. Convoiyage de véhicules automobiles d'un point A à un point B.
Siège social : 4, avenue de la Concorde, appartement G31, 77100 Meaux.
Capital : 500 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Meaux.

Président : M. SALAH OTMANE demeurant 4, avenue de la Concorde, appartement G31, 77100 Meaux.
Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Clause d'agrément : les actions sont librement négociables. Leur transmission s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte de cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé "registre des mouvements".

OTMANE SALAH

7398020001 - AA

Commune de MONTÉVRAIN

Déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par délibération n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, M. le Directeur Général Epse-Marne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique portera sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à Montévrain (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, M. Alain LEGOUÏRY, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la mairie annexe de Montévrain, 6, rue de Copernic, 77144 Montévrain.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à Montévrain (77144).

L'enquête publique se déroulera du lundi 31 mars 2025 à 14 h 00 au mardi 15 avril 2025 à 17 h 00 (inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de Montévrain, 6, rue de Copernic, siège de l'enquête).

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en mairie annexe de Montévrain, 6, rue de Copernic, pour recevoir les observations écrites et orales :

- le lundi 31 mars 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie annexe de Montévrain (ouverture) ;
- le mercredi 9 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie annexe de Montévrain ;
- le mardi 15 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie annexe de Montévrain (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de Montévrain ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de Montévrain, 6, rue de Copernic ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public - parcelle ZA 414p - pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enqu@epm-marne.fr

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17 h 00. Ceux-ci complèteront le registre d'enquêtes.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpseMarne à l'adresse suivante : www.epsemarne-epfrance.fr

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpseMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpseMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie annexe de Montévrain, 6, rue de Copernic pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epsemarne-epfrance.fr

Avis administratif

7398273701 - AA



Photographies du panneau comportant l'avis d'enquête aux abords du parking concerné par l'enquête publique.







24/7 | Rendez-vous constat
06 22 50 63 99



PROCÈS VERBAL DE CONSTAT



-  **Paris Rive Gauche**
David BUZY
-  **Paris Rive Droite**
Vincent ADAM - Margaux CODELUPPI
-  **Grand Paris Ouest**
José BRAUN - Jonathan CHETRIT
-  **Grand Paris Est**
Maxime BELMUDES - Florent JAVILLIER - Mathilde MICHAUD





■ **L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
ET LE VINGT-QUATRE JANVIER**

■ **A LA REQUETE DE :**

EPAMARNE, Etablissement Public d'Aménagement du Territoire de MARNE LA VALLEE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro B 308 213 768 dont le siège social est situé au 8 Avenue André-Marie Ampère à CHAMPS SUR MARNE (77420), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social.

■ **M'AYANT EXPOSE :**

Qu'elle a pris une décision n° 2025-001 prescrivant l'enquête publique de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p) et portant désignation du commissaire-enquêteur en date du 16 Janvier 2025.

Qu'elle a intérêt à me faire constater l'affichage de ladite décision sur les grilles d'entrée du 8 Avenue André-Marie Ampère à CHAMPS SUR MARNE (Seine et Marne) et me requiert à cet effet.

■ **DEFERANT A CETTE REQUISITION:**

Je, **Mathilde MICHAUD** - Commissaire de Justice, Salariée de la SCP ABC JUSTICE, Commissaires de Justice Associés près le Tribunal Judiciaire Meaux (77), y demeurant en l'Office Grand Paris Est, lequel est sis 13, rue Saint-Denis 77400 LAGNY-SUR-MARNE, soussignée.

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :

8 Avenue André-Marie Ampère
77420 CHAMPS SUR MARNE

OU ETANT J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS QUI SUIVENT :

La décision n° 2025-001 prescrivant l'enquête publique de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p) et portant désignation du commissaire-enquêteur en date du 16 Janvier 2025 est affichée à l'extérieur sur le panneau prévu à cet effet.

Un exemplaire de la décision est joint au présent procès-verbal de constat.

*
* * *

Je procède à la clôture des opérations.

Telles sont mes constatations auxquelles j'insère mes 4 prises de vues photographiques après avoir vérifié qu'elles étaient l'exact reflet de la réalité.

Et de tout ce que dessus,

J'ai, huissier de justice susdit et soussigné, fait et dressé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués, le présent procès-verbal sur 3 pages Format Légal hors annexes visées, pour servir et valoir ce que de droit.

Mathilde MICHAUD

Commissaire de Justice salarié



DECISION N° 2025-001

EPAMARNE
Commune de Montévrain (Seine-et-Marne)

Prescrivant l'enquête publique de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p) et portant désignation du commissaire-enquêteur

Le DIRECTEUR GENERAL d'EPAMARNE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté de création n° 95 METT/ZAC 57 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 mai 1995 ;
Vu l'arrêté modificatif n° 2015/DDT/SUO/002 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 juillet 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°98/METL/ZAC 035 du 22 avril 1998 et modifié par arrêtés préfectoraux le 11 décembre 2000 sous le n° 2000 METL/ZAC/105, le 22 novembre 2001 sous le n° 2001/METL/ZAC/166, approuvant le plan d'aménagement de zone et le programme des équipements publics ;
Vu la promesse synallagmatique de vente signée le 6 décembre 2022 avec les sociétés AGENCY CITY PROMOTION et OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS portant notamment sur une partie du Lot E4 sur lequel est situé le parc de stationnement objet du déclassement.

Considérant que la parcelle ZA 414p d'une superficie d'environ 1 023 m² a été acquise par EpaMarne et comporte un parc de stationnement ;

Considérant que le parc de stationnement appartient au domaine public routier EpaMarne ;

Considérant que son déclassement porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie principale ;

Considérant que pour pouvoir aliéner ledit bien, cette emprise doit être préalablement déclassée du domaine public routier ;

Considérant que ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique, car la voie est ouverte à la circulation et au stationnement public ;

Considérant qu'une enquête publique est organisée du lundi 31 mars 2025 au mardi 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs ;

Considérant que l'article R.141-4 du code de la voirie routière fixe à 15 jours la durée de l'enquête publique de déclassement d'une voirie ou d'une de ses dépendances.

DECIDE :

Article 1

Dans le cadre de la nécessité de déclasser du domaine public routier le parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p), il sera procédé à une enquête publique du 31 mars 2025 au 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs, dans les conditions prévues aux articles L.141-2 à L.141-4 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

Article 2

Monsieur Alain LEGOUHY est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.



Article 3

Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie annexe, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN, siège de l'enquête publique, pendant seize jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture au public, **du 31 mars au 15 avril 2025 inclus, à savoir :**

Lundi 13:30–17:30
Mardi 09:00–12:30 / 13:30–17:30
Mercredi 09:00–12:30 / 13:30–17:30
Jeudi 09 :00-12:30 / 13:30-17:30
Vendredi 09 :00-12:30 / 13:30-17:30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier papier et consigner ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique à l'accueil de la Mairie annexe ;
- Ou les adresser par écrit à la mairie annexe de Montévrain, siège de l'enquête publique, à l'attention de Monsieur LEGOUHY, commissaire enquêteur ;
- Ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr en mettant en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ».

Le dossier sera également consultable sur le site internet EpaMarne.

Article 4

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN :

- Lundi 31 mars de 14h à 17h
- Mercredi 9 avril de 14h à 17h
- Mardi 15 avril de 14h à 17h

Article 5

La présente décision ainsi qu'un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision seront publiés par voie d'affiche en Mairie de Montévrain et mis en ligne sur le site EpaMarne en page d'accueil à l'adresse suivante : www.epamarne.epafrance.fr quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision sera publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de Seine-et-Marne. Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête publique.

Article 6

A l'expiration du délai prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour le transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Un rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de Montévrain. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.



Article 7

Au vu du résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil d'administration d'EpaMarne statuera sur l'opportunité de la démarche engagée. En cas de conclusions défavorables, il pourra passer outre par une délibération motivée.

Article 8

Le directeur général d'EpaMarne sera chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et à Monsieur le Préfet du département de la Seine-et-Marne ainsi qu'à Monsieur le Contrôleur Général de l'Etablissement Public et à Madame l'Agent Comptable.

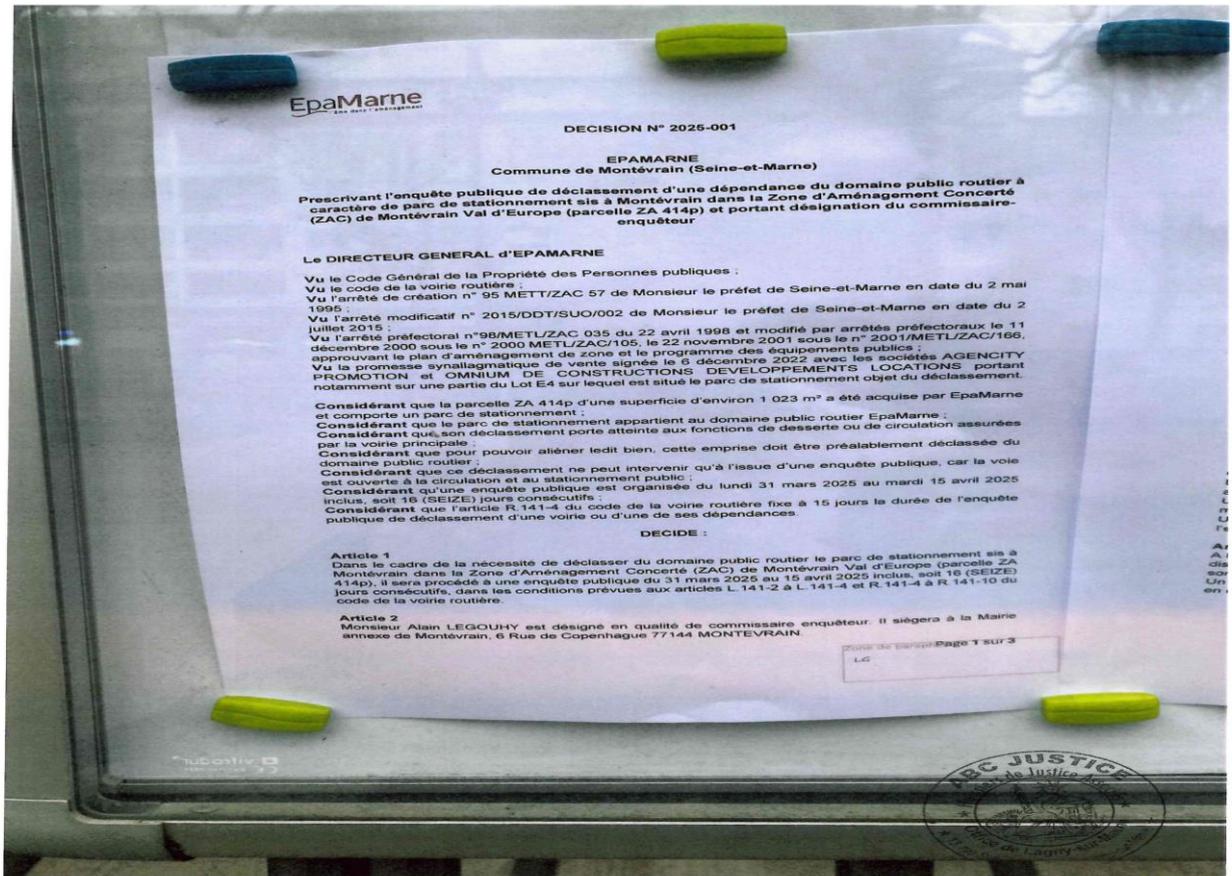
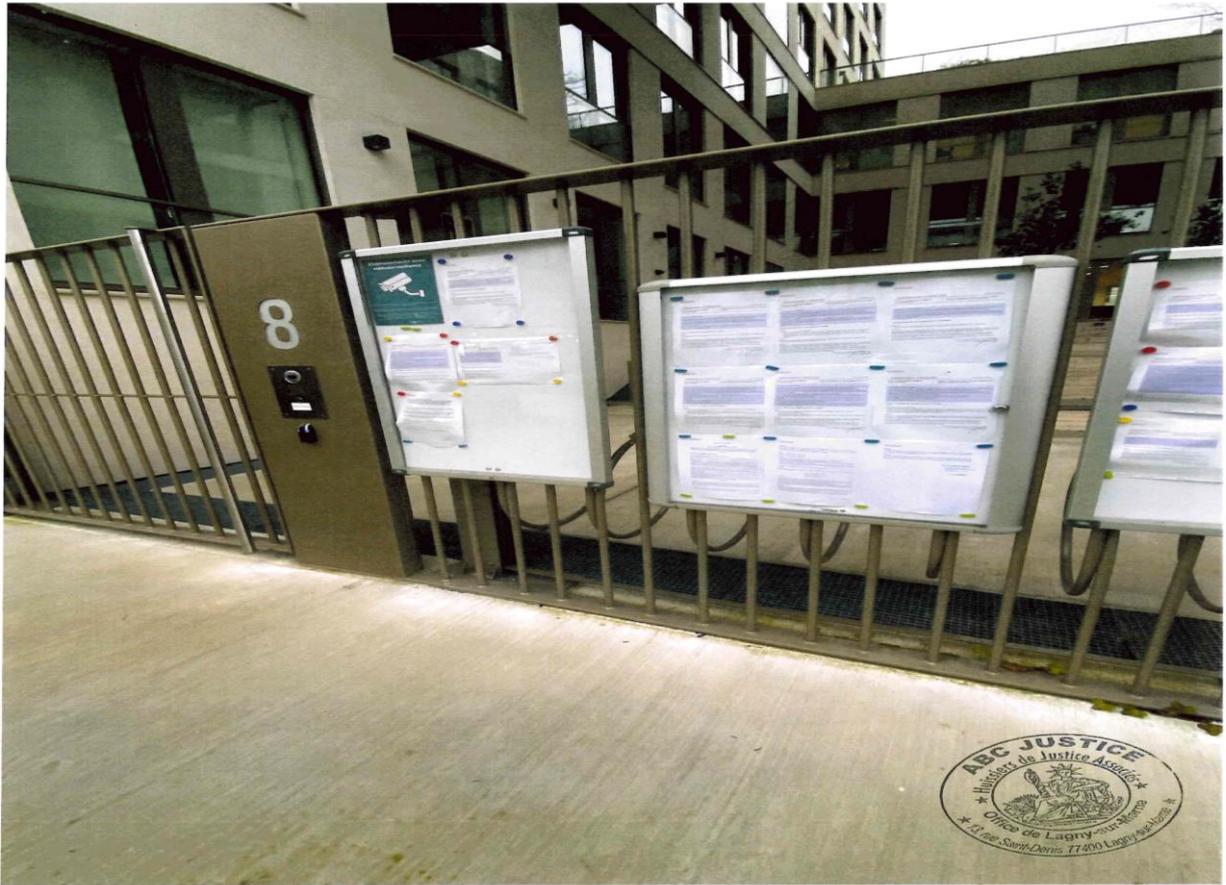
FAIT A CHAMPS-SUR-MARNE

Le DIRECTEUR GENERAL

Signé électroniquement par / Electronically signed by
Laurent GIROMETTI
EpaMarne-EpaFrance EpaMarne-EpaFrance
le 16/01/2025 15:54

Laurent GIROMETTI





EpaMarne
Les services

DECISION N° 2025-001

EPAMARNE
Commune de Montevrain (Seine-et-Marne)

Prescrivant l'enquête publique de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement sis à Montevrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p) et portant désignation du commissaire-enquêteur

Le DIRECTEUR GENERAL d'EPAMARNE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté de création n° 95 METT/ZAC 57 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 mai 1995 ;
Vu l'arrêté modificatif n° 2015/DDT/SUO/002 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 juillet 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°98/METL/ZAC 035 du 22 avril 1998 et modifié par arrêtés préfectoraux le 11 décembre 2000 sous le n° 2000 METL/ZAC/105, le 22 novembre 2001 sous le n° 2001/METL/ZAC/166, approuvant le plan d'aménagement de zone et le programme des équipements publics ;
Vu la promesse synallagmatique de vente signée le 6 décembre 2022 avec les sociétés AGENCY CITY PROMOTION et OMBIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS portant notamment sur une partie du Lot E4 sur lequel est situé le parc de stationnement objet du déclassement, notament sur la parcelle ZA 414p d'une superficie d'environ 1 023 m² a été acquise par EpaMarne et comporte un parc de stationnement ;
Considérant que le parc de stationnement appartient au domaine public routier EpaMarne ;
Considérant que son déclassement porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie principale ;
Considérant que pour pouvoir aliéner ledit bien, cette emprise doit être préalablement déclassée du domaine public routier ;
Considérant que ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique, car la voie est ouverte à la circulation et au stationnement public ;
Considérant qu'une enquête publique est organisée du lundi 31 mars 2025 au mardi 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs ;
Considérant que l'article R.141-4 du code de la voirie routière fixe à 15 jours la durée de l'enquête publique de déclassement d'une voirie ou d'une de ses dépendances.

DECIDE :

Article 1
Dans le cadre de la nécessité de déclasser du domaine public routier le parc de stationnement sis à Montevrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p), il sera procédé à une enquête publique du 31 mars 2025 au 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs, dans les conditions prévues aux articles L. 141-2 à L. 141-4 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

Article 2
Monsieur Alain LEGOUHY est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siégera à la Mairie annexe de Montevrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Page 1 sur 3

LC



Article 3

Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie annexe, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN, siège de l'enquête publique, pendant seize jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture au public, **du 31 mars au 15 avril 2025 inclus, à savoir :**

Lundi 13:30-17:30
Mardi 09:00-12:30 / 13:30-17:30
Mercredi 09:00-12:30 / 13:30-17:30
Jeudi 09:00-12:30 / 13:30-17:30
Vendredi 09:00-12:30 / 13:30-17:30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier papier et consigner ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique à l'accueil de la Mairie annexe ;
- Ou les adresser par écrit à la mairie annexe de Montévrain, siège de l'enquête publique, à l'attention de Monsieur LEGOUHY, commissaire enquêteur ;
- Ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavalles.fr en mettant en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ».

Le dossier sera également consultable sur le site internet EpaMarne.

Article 4

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN :

- Lundi 31 mars de 14h à 17h
- Mercredi 9 avril de 14h à 17h
- Mardi 15 avril de 14h à 17h

Article 5

La présente décision ainsi qu'un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision seront publiés par voie d'affiche en Mairie de Montévrain et mis en ligne sur le site EpaMarne en page d'accueil à l'adresse suivante : www.epamarne.epafrance.fr quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.
Un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision sera publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de Seine-et-Marne.
Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête publique.

Article 6

A l'expiration du délai prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour le transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.
Un rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de Montévrain. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.

Zone de paraph Page 2 sur 3
LG



Article 7

Au vu du résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil d'administration d'EpaMarne statuera sur l'opportunité de la démarche engagée. En cas de conclusions défavorables, il pourra passer outre par une délibération motivée.

Article 8

Le directeur général d'EpaMarne sera chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et à Monsieur le Préfet du département de la Seine-et-Marne ainsi qu'à Monsieur le Contrôleur Général de l'Etablissement Public et à Madame l'Agent Comptable.

FAIT A CHAMPS-SUR-MARNE

Le DIRECTEUR GENERAL
Signé électroniquement par / Electronically signed by
Laurent GIROMETTI
EpaMarne-EpaFrance EpaMarne-EpaFrance
le 16/01/2025 15:54

Laurent GIROMETTI

Page 3 sur 3

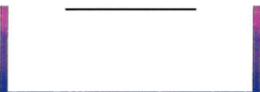




Avec Vous, pour Vous !



Commissaires de justice Associés
Cour d'appel de Paris & Versailles



Constat d'huissier du 12 mars 2025 constatant l'affichage de la décision à la Mairie de Montévrain ainsi que l'affichage de l'avis d'enquête au siège d'EpaMarne, à la Mairie de Montévrain ainsi que sur les différents panneaux d'informations de la commune de Montévrain



Grand Paris Est

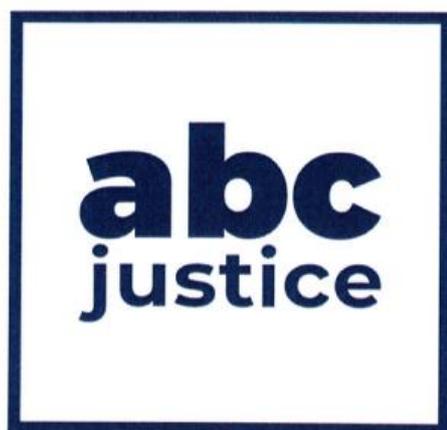
Maxime Belmudes – Florent Javillier

13, rue Saint-Denis - 77400 LAGNY-SUR-MARNE

T : 01 64 30 01 54

77@abcjustice.com

www.abcjustice.com



COMMISSAIRES DE JUSTICE

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



abc justice - Grand Paris Est
commissaires de justice associés
13, rue Saint-Denis - 77400 LAGNY-SUR-MARNE
T : +33 (0)1 64 30 01 54 - P : +33 (0)6 19 02 42 65
77@abcjustice.com - www.abcjustice.com

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

■ L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE DOUZE MARS

■ A LA REQUETE DE :

EPAMARNE - Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Marne la Vallée, Etablissement public à caractère industriel et commercial immatriculé au RCS de MEAUX sous le numéro 308 213 768 000 28, dont le siège social est à CHAMPS SUR MARNE (77420) 8 Avenue André-Marie Ampère, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège.

■ M'AYANT EXPOSE :

Qu'elle a obtenu un Avis d'Enquête Publique concernant le déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire commune de MONTEVRAIN et d'une Décision n° 2025-001 du 16 Janvier 2025.

Qu'elle a intérêt à me faire constater l'affichage dudit Avis d'Enquête Publique sur les différents sites et en Mairie de MONTEVRAIN, ainsi que l'affichage de la Décision n° 2025-001 du 16 Janvier 2025 et me requiert à cet effet.

■ DEFERANT A CETTE REQUISITION:

Je, Mathilde MICHAUD – Commissaire de Justice, Salariée de la SCP ABC JUSTICE, Commissaires de Justice Associés près le Tribunal Judiciaire Meaux (77), y demeurant en l'Office Grand Paris Est, lequel est sis 13, rue Saint-Denis 77400 LAGNY-SUR-MARNE, soussignée.

OU ETANT, J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS QUI SUIVENT :

L'Avis d'Enquête Publique concernant le déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire commune de MONTEVRAIN est affiché :

- Sur le parking, Rue d'Amsterdam à MONTEVRAIN (77144).
- En Mairie de MONTEVRAIN, 4 Rue Bonne Mouche à MONTEVRAIN, sur le panneau extérieur prévu à cet effet.
- A l'annexe de la Mairie de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague à MONTEVRAIN (77144), sur le panneau prévu à cet effet.
- Angle Chemin du Port et Chemin de Quincangrogne à MONTEVRAIN (77144).
- 25 Rue Jules Hemet à MONTEVRAIN (77144) au Village des Associations.
- Avenue de la Société des Nations vers le rond-point Avenue François Mitterrand à MONTEVRAIN (77144).
- Rue du Chêne Saint Fiacre, côté Avenue François Mitterrand à MONTEVRAIN (77144).
- Avenue des Frênes, rond-point Parc Victoria et l'Hermitage, à MONTEVRAIN (77144).
- 33 Avenue de la Société des Nations à MONTEVRAIN (77144) à l'Ecole Eugène Isabey.
- Place de la Gare à MONTEVRAIN (77144).
- Avenue du Général de Gaulle, devant l'Espace Matthieu Doucet à MONTEVRAIN (77144).

La Décision n° 2025-001 du 16 Janvier 2025 est affichée :

- En Mairie de MONTEVRAIN, 4 Rue Bonne Mouche à MONTEVRAIN (77144), sur le panneau extérieur prévu à cet effet.
- A l'annexe de la Mairie de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague à MONTEVRAIN (77144), sur le panneau prévu à cet effet.

Un exemplaire de l'Avis d'Enquête Publique et de la Décision n° 2025-001 du 16 Janvier 2025 sont joints au présent Procès-Verbal de Constat.



Je procède à la clôture des opérations.

Telles sont mes constatations auxquelles j'insère mes 30 prises de vues photographiques après avoir vérifié qu'elles étaient l'exact reflet de la réalité.

Et de tout ce que dessus,

J'ai, commissaire de justice susdit et soussigné, fait et dressé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués, le présent procès-verbal sur 3 pages Format Légal hors annexes visées, pour servir et valoir ce que de droit.

Mathilde MICHAUD

Commissaire de Justice salarié



**DECLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER A CARACTERE DE PARC DE
STATIONNEMENT PROVISOIRE
COMMUNE DE MONTEVRAIN**

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

Par décision n°2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général d'EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy est désigné comme commissaire-enquêteur.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00 au mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie annexe, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la Mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la Mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la Mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (*noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public - parcelle ZA 414p - pour le commissaire enquêteur »*) à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet d'EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration d'EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarne-epafrance.fr



DECISION N° 2025-001

EPAMARNE
Commune de Montévrain (Seine-et-Marne)

Prescrivant l'enquête publique de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p) et portant désignation du commissaire-enquêteur

Le DIRECTEUR GENERAL d'EPAMARNE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté de création n° 95 METT/ZAC 57 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 mai 1995 ;
Vu l'arrêté modificatif n° 2015/DDT/SUO/002 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 juillet 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°98/METL/ZAC 035 du 22 avril 1998 et modifié par arrêtés préfectoraux le 11 décembre 2000 sous le n° 2000 METL/ZAC/105, le 22 novembre 2001 sous le n° 2001/METL/ZAC/166, approuvant le plan d'aménagement de zone et le programme des équipements publics ;
Vu la promesse synallagmatique de vente signée le 6 décembre 2022 avec les sociétés AGENCY CITY PROMOTION et OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS portant notamment sur une partie du Lot E4 sur lequel est situé le parc de stationnement objet du déclassement.

Considérant que la parcelle ZA 414p d'une superficie d'environ 1 023 m² a été acquise par EpaMarne et comporte un parc de stationnement ;

Considérant que le parc de stationnement appartient au domaine public routier EpaMarne ;

Considérant que son déclassement porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie principale ;

Considérant que pour pouvoir aliéner ledit bien, cette emprise doit être préalablement déclassée du domaine public routier ;

Considérant que ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique, car la voie est ouverte à la circulation et au stationnement public ;

Considérant qu'une enquête publique est organisée du lundi 31 mars 2025 au mardi 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs ;

Considérant que l'article R.141-4 du code de la voirie routière fixe à 15 jours la durée de l'enquête publique de déclassement d'une voirie ou d'une de ses dépendances.

DECIDE :

Article 1

Dans le cadre de la nécessité de déclasser du domaine public routier le parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p), il sera procédé à une enquête publique du 31 mars 2025 au 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs, dans les conditions prévues aux articles L.141-2 à L.141-4 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

Article 2

Monsieur Alain LEGOUHY est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.



Article 3

Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie annexe, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN, siège de l'enquête publique, pendant seize jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture au public, **du 31 mars au 15 avril 2025 inclus, à savoir :**

Lundi 13:30–17:30
Mardi 09:00–12:30 / 13:30–17:30
Mercredi 09:00–12:30 / 13:30–17:30
Jeudi 09 :00-12:30 / 13:30-17:30
Vendredi 09 :00-12:30 / 13:30-17:30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier papier et consigner ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique à l'accueil de la Mairie annexe ;
- Ou les adresser par écrit à la mairie annexe de Montévrain, siège de l'enquête publique, à l'attention de Monsieur LEGOUHY, commissaire enquêteur ;
- Ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr en mettant en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ».

Le dossier sera également consultable sur le site internet EpaMarne.

Article 4

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN :

- Lundi 31 mars de 14h à 17h
- Mercredi 9 avril de 14h à 17h
- Mardi 15 avril de 14h à 17h

Article 5

La présente décision ainsi qu'un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision seront publiés par voie d'affiche en Mairie de Montévrain et mis en ligne sur le site EpaMarne en page d'accueil à l'adresse suivante : www.epamarne.epafrance.fr quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision sera publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de Seine-et-Marne. Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête publique.

Article 6

A l'expiration du délai prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour le transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Un rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de Montévrain. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.



Article 7

Au vu du résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil d'administration d'EpaMarne statuera sur l'opportunité de la démarche engagée. En cas de conclusions défavorables, il pourra passer outre par une délibération motivée.

Article 8

Le directeur général d'EpaMarne sera chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et à Monsieur le Préfet du département de la Seine-et-Marne ainsi qu'à Monsieur le Contrôleur Général de l'Etablissement Public et à Madame l'Agent Comptable.

FAIT A CHAMPS-SUR-MARNE

Le DIRECTEUR GENERAL

Signé électroniquement par / Electronically signed by
Laurent GIROMETTI
EpaMarne-EpaFrance EpaMarne-EpaFrance
le 16/01/2025 15:54

Laurent GIROMETTI



4 RUE BONNE MOUCHE – MAIRIE PRINCIPALE

AFFICHAGE MUNICIPAL



DECLASSEMENT D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER A
CARACTÈRE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE
COMMUNE DE MONTEVRAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 01 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00 au mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarne-epafrance.fr.

*Vous êtes commerçants
sur la ville.*





ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2023/DRIEAT/SPPE/044
PORTANT AUTORISATION DE CAPTURE ET DE TRANSPORT DE POISSONS
A DES FINS SCIENTIFIQUES

affiche le 11/02/2025



DECISION N° 2025-001

EPAMARNE
Commune de Montévrain (Seine-et-Marne)

Prescrivant l'enquête publique de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p) et portant désignation du commissaire-enquêteur

Le DIRECTEUR GENERAL d'EPAMARNE

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu l'arrêté de création n° 95 METT/ZAC 57 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 mai 1995 ;
- Vu l'arrêté modificatif n° 2015/DDT/SUO/002 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 juillet 2015 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°98/METL/ZAC 035 du 22 avril 1998 et modifié par arrêtés préfectoraux le 11 décembre 2000 sous le n° 2000 METL/ZAC/105, le 22 novembre 2001 sous le n° 2001/METL/ZAC/166, approuvant le plan d'aménagement de zone et le programme des équipements publics ;
- Vu la promesse synallagmatique de vente signée le 6 décembre 2022 avec les sociétés AGENCY PROMOTION et OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS portant notamment sur une partie du Lot E4 sur lequel est situé le parc de stationnement objet du déclassement.

- Considérant que la parcelle ZA 414p d'une superficie d'environ 1 023 m² a été acquise par EpaMarne et comporte un parc de stationnement ;
- Considérant que le parc de stationnement appartient au domaine public routier EpaMarne ;
- Considérant que son déclassement porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie principale ;
- Considérant que pour pouvoir aliéner ledit bien, cette emprise doit être préalablement déclassée du domaine public routier ;
- Considérant que ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique, car la voie est ouverte à la circulation et au stationnement public ;
- Considérant qu'une enquête publique est organisée du lundi 31 mars 2025 au mardi 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs ;
- Considérant que l'article R.141-4 du code de la voirie routière fixe à 15 jours la durée de l'enquête publique de déclassement d'une voirie ou d'une de ses dépendances.

DECIDE :

Article 1
Dans le cadre de la nécessité de déclasser du domaine public routier le parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p), il sera procédé à une enquête publique du 31 mars 2025 au 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs, dans les conditions prévues aux articles L.141-2 à L.141-4 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

Article 2
Monsieur Alain LEGOUHY est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Zone de parking Page 1 sur 3
LG



Article 3
Un dossier d'enquête sera mis à disposition au registre d'enquête...

Article 2
Monsieur Alain LEGOUHY est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siégera à la Mairie
annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Zone de paraphé Page 1 sur 3
LG



Article 3

Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie annexe, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN, siège de l'enquête publique, pendant seize jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture au public, du 31 mars au 15 avril 2025 inclus, à savoir :

- Lundi 13:30-17:30
- Mardi 09:00-12:30 / 13:30-17:30
- Mercredi 09:00-12:30 / 13:30-17:30
- Jeudi 09:00-12:30 / 13:30-17:30
- Vendredi 09:00-12:30 / 13:30-17:30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier papier et consigner ses observations :
- Sur le registre d'enquête publique à l'accueil de la Mairie annexe ;
- Ou les adresser par écrit à la mairie annexe de Montévrain, siège de l'enquête publique, à l'attention de Monsieur LEGOUHY, commissaire enquêteur ;
- Ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr en mettant en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ».

Le dossier sera également consultable sur le site internet EpaMarne.

Article 4

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN :

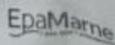
- Lundi 31 mars de 14h à 17h
- Mercredi 9 avril de 14h à 17h
- Mardi 15 avril de 14h à 17h

Article 5

La présente décision ainsi qu'un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision seront publiés par voie d'affiche en Mairie de Montévrain et mis en ligne sur le site EpaMarne en page d'accueil à l'adresse suivante : www.epamarne.epafrance.fr quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.
Un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision sera publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de Seine-et-Marne. Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête publique.

Article 6

A l'expiration du délai prévu à l'article 3, le registre sera coté et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour le transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.
Un rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de Montévrain. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.



Article 7
Au vu du résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil d'administration d'EpaMarne statuera sur l'opportunité de la détermination engagée. En cas de conclusions défavorables, il pourra passer outre par une délibération motivée.

Article 8

Le directeur général d'EpaMarne sera chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Monsieur le préfet de la Région Île-de-France et à Monsieur le préfet du Département de la Seine-et-Marne, ainsi qu'à Monsieur le Coordonnateur Général de l'Environnement Public et à Monsieur l'Adjoint Coordonnateur.



avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.
Un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision sera publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de Seine-et-Marne. Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête publique.

Article 6

A l'expiration du délai prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour le transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.
Un rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de Montévrain. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.

Zone de paraph Page 2 sur 3

LG

EpaMarne
Eau dans l'atmosphère

Article 7

Au vu du résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil d'administration d'EpaMarne statuera sur l'opportunité de la démarche engagée. En cas de conclusions défavorables, il pourra passer outre par une délibération motivée.

Article 8

Le directeur général d'EpaMarne sera chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et à Monsieur le Préfet du département de la Seine-et-Marne ainsi qu'à Monsieur le Contrôleur Général de l'Etablissement Public et à Madame l'Agent Comptable.

FAIT A CHAMPS-SUR-MARNE

Le DIRECTEUR GENERAL
Signé électroniquement par / Electronically signed by
Laurent GIROMETTI
EpaMarne-EpaFrance EpaMarno-EpaFrance
le 16/01/2025 13:34

Laurent GIROMETTI

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE DE **MONTEVRAIN**
DÉGREVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS
PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1)

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 10.10.2024
MONTEVRAIN le 10.10.2024



6 RUE DE COPENHAGUE – MAIRIE ANNEXE



DECLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER A CARACTERE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE COMMUNE DE MONTEVRAIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montévrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00** au **mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie annexe de Montévrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (*dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur »*) à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarne-epafrance.fr



MAIRIE ANNEXE

Fraternité

The notice board contains three items:

- Portrait of a man:** A small photograph of a man in a suit, with the text "CHRISTOPHORUS À VOUS ÉCOUTE!" and "VENEZ PARTAGER VOS BRUITS VOS PROJETS AVEC NOUS!" below it.
- Carnival poster:** A colorful poster for "CARNAVAL DU MONDE" (13th edition) on "SAMEDI 5 AVRIL À PARTIR DE 14H00". It features a stylized figure and the logo "mairie de la Roche-sur-Fon".
- Public Inquiry Notice:** A yellow notice titled "AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE" with several lines of text below it.

Arrêté le 11/02/2025.

DECISION N° 2025-001

EPAMARNE
Commune de Montévrain (Seine-et-Marne)

Prescrivant l'enquête publique de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p) et portant désignation du commissaire-enquêteur

Le DIRECTEUR GENERAL d'EPAMARNE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté de création n° 95 METT/ZAC 57 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 mai 1995 ;
Vu l'arrêté modificatif n° 2015/DDT/SUO/002 de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 2 juillet 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°98/METL/ZAC 035 du 22 avril 1998 et modifié par arrêtés préfectoraux le 11 décembre 2000 sous le n° 2000 METL/ZAC/105, le 22 novembre 2001 sous le n° 2001/METL/ZAC/166, approuvant le plan d'aménagement de zone et le programme des équipements publics ;
Vu la promesse synallagmatique de vente signée le 6 décembre 2022 avec les sociétés AGENCY CITY PROMOTION et OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATIONS portant notamment sur une partie du Lot E4 sur lequel est situé le parc de stationnement objet du déclassement.

Considérant que la parcelle ZA 414p d'une superficie d'environ 1 023 m² a été acquise par EpaMarne et comporte un parc de stationnement ;
Considérant que le parc de stationnement appartient au domaine public routier EpaMarne ;
Considérant que son déclassement porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie principale ;
Considérant que pour pouvoir aliéner ledit bien, cette emprise doit être préalablement déclassée du domaine public routier ;
Considérant que ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique, car la voie est ouverte à la circulation et au stationnement public ;
Considérant qu'une enquête publique est organisée du lundi 31 mars 2025 au mardi 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs ;
Considérant que l'article R.141-4 du code de la voirie routière fixe à 15 jours la durée de l'enquête publique de déclassement d'une voirie ou d'une de ses dépendances.

DECIDE :

Article 1

Dans le cadre de la nécessité de déclasser du domaine public routier le parc de stationnement sis à Montévrain dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p), il sera procédé à une enquête publique du 31 mars 2025 au 15 avril 2025 inclus, soit 16 (SEIZE) jours consécutifs, dans les conditions prévues aux articles L.141-2 à L.141-4 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

Article 2

Monsieur Alain LEGOUHY est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siégera à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.



Article 3

Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie annexe, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN, siège de l'enquête publique, pendant seize jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture au public, **du 31 mars au 15 avril 2025 inclus, à savoir :**

Lundi 13:30–17:30
Mardi 09:00–12:30 / 13:30–17:30
Mercredi 09:00–12:30 / 13:30–17:30
Jeudi 09:00–12:30 / 13:30–17:30
Vendredi 09:00–12:30 / 13:30–17:30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier papier et consigner ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique à l'accueil de la Mairie annexe ;
- Ou les adresser par écrit à la mairie annexe de Montévrain, siège de l'enquête publique, à l'attention de Monsieur LEGOUHY, commissaire enquêteur ;
- Ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr en mettant en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ».

Le dossier sera également consultable sur le site internet EpaMarne.

Article 4

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie annexe de Montévrain, 6 Rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN :

- Lundi 31 mars de 14h à 17h
- Mercredi 9 avril de 14h à 17h
- Mardi 15 avril de 14h à 17h

Article 5

La présente décision ainsi qu'un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision seront publiés par voie d'affiche en Mairie de Montévrain et mis en ligne sur le site EpaMarne en page d'accueil à l'adresse suivante : www.epamarne.epafrance.fr quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public comportant les indications figurant dans la présente décision sera publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de Seine-et-Marne. Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête publique.

Article 6

A l'expiration du délai prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour le transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Un rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de Montévrain. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication.

Zone de paraph
Page 2 sur 3
LG



LG

à l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil d'administration
a sur l'opportunité de la démarche engagée. En cas de conclusions défavorables, il
par une délibération motivée.

Le directeur général d'EpaMarne sera chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à
Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et à Monsieur le Préfet du département de la Seine-et-
Marne ainsi qu'à Monsieur le Contrôleur Général de l'Etablissement Public et à Madame l'Agent
Comptable.

FAIT A CHAMPS-SUR-MARNE

Le DIRECTEUR GENERAL

Signé électroniquement par / Electronically signed by
Laurent GIROMETTI
EpaMarne-EpaFrance EpaMarne-EpaFrance
le 16/01/2025 13:54

Laurent GIROMETTI



TOUS ACTEURS
DE NOTRE VILLE !

Ville de Montevrain

EpaMarne
l'âme dans l'aménagement

DECLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER A
CARACTERE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE
COMMUNE DE MONTEVRAIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a pris l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier caractérisé de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00** au **mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en **Mairie annexe** de Montevrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au **mardi 15 avril 2025 à 17h00**. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epafrance.fr.





ville de Montevrain

EpaMarne
l'âme dans l'aménagement

**DÉCLASSERMENT D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER A
CARACTÈRE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE
COMMUNE DE MONTEVRAIN**

**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

L'enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Protégé (ZAC) dite de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale relative aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00** au **mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en **Mairie annexe** de Montevrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarne-epafrance.fr.

AGRICULTURE
Mairie de Montevrain
77144 Montevrain



AVENUE DE LA SOCIETE DES NATIONS VERS LE ROND-POINT AVENUE FRANCOIS MITTERRAND



CLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER A
CARACTERE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE
COMMUNE DE MONTEVRAIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montévrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montévrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00** au **mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie annexe de Montévrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-mamelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMame le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarne-epafrance.fr.





TOUS ACTEURS
DE NOTRE VILLE !

Ville de Montevrain

EpaMarne
l'âme dans l'aménagement

DECLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER A CARACTERE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE COMMUNE DE MONTEVRAIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00 au mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public - parcelle ZA 414p - pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-mamelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarne-epafrance.fr.





TOUS ACTEURS DE NOTRE VILLE !

Mairie de Montevrain, FR

f @MC

EpaMarne
l'ame dans l'aménagement

DECLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER A CARACTERE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE COMMUNE DE MONTEVRAIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00 au mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public - parcelle ZA 414p - pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

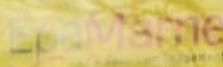
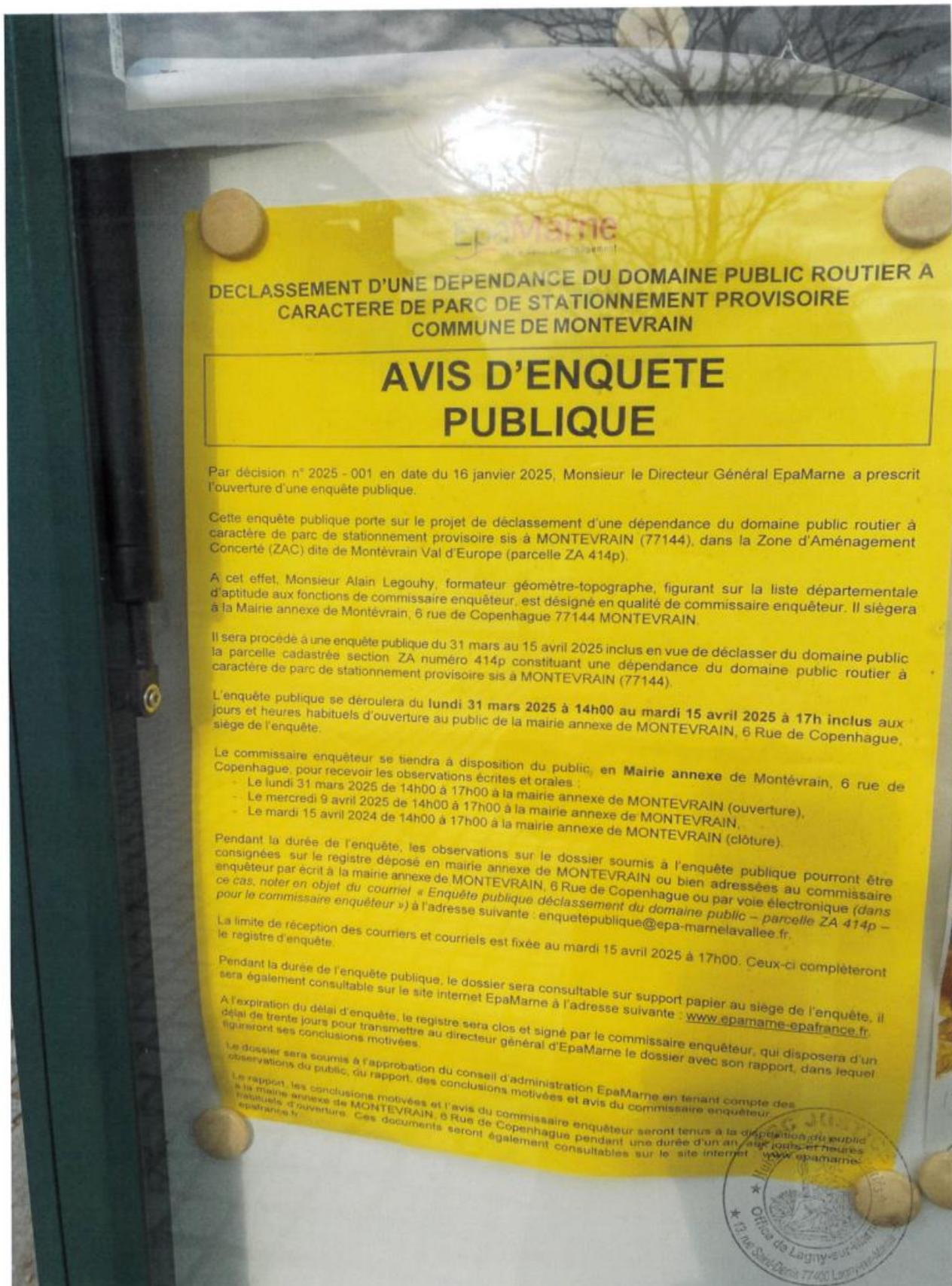
Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarne-epafrance.fr.

ABC JUSTICE
Magistrats de Justice Assurés
Office de Lagny-sur-Marne
13 rue Saint-Denis 77400 Lagny-sur-Marne



33 AVENUE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (ÉCOLE EUGÈNE ISABEY)



DECLASSEMENT D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER À CARACTÈRE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE COMMUNE DE MONTEVRAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars 2025 à 15h00 au mardi 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00 au mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en **Mairie annexe** de Montevrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public - parcelle ZA 414p - pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-marnelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an à compter de la date de l'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet www.epamarne-epafrance.fr.





AFFICHAGE MUNICIPAL

**CHRISTIAN ROBACHE
À VOTRE ÉCOUTE!**
VOTRE MAIRE REÇUT SAIR RENDEZ-VOUS

**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

**CARNIVAL
DU MONDE**

**JARDIN DES PLANTES
MERCREDI 18 AVRIL 2019**

**LES SAMEDIS
DES TOUT-PETITS**

**CONFÉRENCE
LE 20 MARS**

**MAIRIE GONDORE
RENOV**

SMARTPHONE

**LA FORCE
TOUT ÇA
MACRON
DÉGA
macron-desti**

SCOLAIRE EUGENE

PLACE DE LA GARE

ville de Montevrain

EpaMarne
l'âme dans l'aménagement

**DECLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
CARACTERE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE
COMMUNE DE MONTEVRAIN**

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

Par décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouhy, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00 au mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en **Mairie annexe** de Montevrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-mamelavallee.fr.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au mardi 15 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Les dossiers, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, six jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet www.epamarne-epafrance.fr.

INSRIPTION

Office de la Ville de Montevrain



AVENUE DU GENERAL DE GAULLE DEVANT L'ESPACE MATTHIEU DOUCET

PAR MAIL : MAIRE@MAIRIE-MONTEVRAIN.FR

TOUS ACTEURS
DE NOTRE VILLE !

Ville de Montevrain

EpaMarne
l'ame dans l'aménagement

CLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER A
CARACTERE DE PARC DE STATIONNEMENT PROVISOIRE
COMMUNE DE MONTEVRAIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La décision n° 2025 - 001 en date du 16 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général EpaMarne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement d'une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144), dans la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) dite de Montevrain Val d'Europe (parcelle ZA 414p).

A cet effet, Monsieur Alain Legouby, formateur géomètre-topographe, figurant sur la liste départementale relative aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la Mairie annexe de Montevrain, 6 rue de Copenhague 77144 MONTEVRAIN.

Il sera procédé à une enquête publique du 31 mars au 15 avril 2025 inclus en vue de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section ZA numéro 414p constituant une dépendance du domaine public routier à caractère de parc de stationnement provisoire sis à MONTEVRAIN (77144).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 31 mars 2025 à 14h00 au mardi 15 avril 2025 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en **Mairie annexe** de Montevrain, 6 rue de Copenhague, pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (ouverture),
- Le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN,
- Le mardi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de MONTEVRAIN (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être consignées sur le registre déposé en mairie annexe de MONTEVRAIN ou bien adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague ou par voie électronique (*dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique déclassement du domaine public – parcelle ZA 414p – pour le commissaire enquêteur »*) à l'adresse suivante : enquetepublique@epa-mamelavallee.fr.

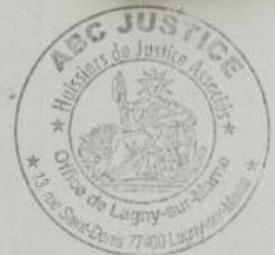
La limite de réception des courriers et courriels est fixée au **mardi 15 avril 2025 à 17h00**. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet EpaMarne à l'adresse suivante : www.epamarne-epafrance.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au directeur général d'EpaMarne le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'administration EpaMarne en tenant compte des observations du public, du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe de MONTEVRAIN, 6 Rue de Copenhague pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet : www.epamarne-epafrance.fr.







Avec Vous, pour Vous !



Commissaires de justice Associés
Cour d'appel de Paris & Versailles

